VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi, le 1er avril 1902.

SUCCESSION DE HENRY HERZOG ET ELIZABETH HERZOG, SA FEMME, CONSOLIDEE.

No 66,064 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, bureau No 707 rue Commune. — MARDI, 1er avril 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, Nos 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13me jour de février 1902 et signé le 19me jour de février 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, il sera vendu, la ci-après décrite propriété, à savoir:

(1) Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, autrefois Faubourg Darcantel, dans l'ilet borné par les rues Français, Solon, Union et Caton, désignés par les Nos 129, 130, 131, 132, 133 ilet No 2343 sur le plan original fait par le voyer de ville le 2 mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire. Lesdits ayant en mesure anglaise les dimensions ci-après, à savoir: Les lots Nos 129, 130, 131, 132 et 133, dans l'ilet No 20, ayant chacun cinquante trois pieds, trois et demi pouces de face à la rue Français et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent cinquante quatre pieds dix pouces, le lot No 129 formant le coin des rues Français et Caton. Lesdits lots sont décrits d'après un plan dressé par P. N. Judice, I. C. sous la date du 10 janvier 1866, déposé en l'étude de Jos Cuvillier, ancien notaire

(2) Dix certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, et dépendant, situés dans le Troisième District (autrefois Faubourg Darcantel) de cette ville, dans l'ilet No 21, maintenant ilet No 2701, borné par les rues Bourbon, Touro, Foy et Caton, désignés par les Nos un à dix inclusivement sur un plan dressé par A. D'Hémécourt daté le 23 novembre 1850, déposé en l'étude de A. A. Badouin, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et ont d'après ledit plan les dimensions ci-après, à savoir: Le lot No 1 cent pieds quatre pouces de face à la rue Union (maintenant Touro); huit pieds de profondeur sur le côté près du lot No 2 et cent vingt huit pieds trois pouces et six lignes sur une ligne courant obliquement de l'encoignure des rues Foy et Union (maintenant Touro), à la rue Caton. Le lot No 2, trente cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Union (maintenant Touro); huit pieds de profondeur sur la ligne du lot No 1 et cent huit pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne du lot No 3 et quarante cinq pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur sur ladite ligne oblique dans le fond. Le lot No 3 a trente cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Union (maintenant Touro) dix huit pieds cinq pouces sur ladite ligne oblique dans le fond, vingt et un pieds deux pouces sur la ligne du lot No 8 et cent huit pieds quatre pouces et une ligne de profondeur sur le côté près du lot No 2 et cent vingt pieds de profondeur sur le côté près du lot No 4. Les lots Nos 4, 5, 6 et 7 ont chacun trente-cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Union (maintenant Touro), sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No 7 formant l'encoignure des rues Caton et Union (maintenant Touro). les lots Nos 8 et 9 ont chacun trente cinq pieds de face à la rue Caton, sur les profondeurs et largeurs ci après, à savoir: Le lot No 8 a cent dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No 1 et cent soixante trois pieds quatre pouces de profondeur de l'autre côté et cinquante six pieds un pouce et six lignes dans le fond; le lot No 9 a cinquante six pieds un pouce et six lignes dans le fond, sur un cent pieds six pouces et quatre lignes sur le côté du lot No 10 et cent dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre côté; le lot No 10 a soixante pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Caton soixante quinze pieds six pouces et quatre lignes sur le côté près du lot No 9, et quatre vingt seize pieds sept pouces et trois lignes sur ladite ligne oblique. Les améliorations comprenant deux bâtisses détachées, contenant quelques six chambres, deux citernes, écuries, dépendances etc.

(3) Vingt quatre lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Faubourg Darcantel, maintenant le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos un à vingt quatre inclusivement dans l'ilet No 2886, borné par les rues Pélopidas, Solon, Bagatelle et l'avenue St Antoine, d'après le plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 16 février 1861 et déposé comme plan No 60 en l'étude de A. E. Bienvenu ancien notaire; les lots Nos 1 à 24 inclusivement mesurant ensemble trois cent vingt pieds de face sur chacune desdites rues Bagatelle et avenue St Antoine, deux cent soixante dix pieds, sept pouces de face à la rue Pélopidas, et deux cent vingt pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Solon.

(4) Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2850 borné par les rues Solon, Caton Bagatelle et l'avenue St Antoine, fait par F. N. Tourné architecte, et mesurant ensemble deux cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Bagatelle cent quatre vingt cinq pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Solon, et deux cent quatre vingt dix sept pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne courant de la rue Solon à la rue Bagatelle, le tout en mesure américaine.

(5) Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Darcantel, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No 46, maintenant ilet 3040 borné par les rues Bagatelle, St Antoine, Pélopidas et Livingston, sur un plan de A. d'Hémécourt, daté le 23 novembre 1850, déposé en l'étude de A. A. Badouin, ancien notaire, lesquels lots de terre sont contigus et ont d'après ledit plan les ci-après dimensions, à savoir: Les lots 6, 7, 8 et 9 trente cinq pieds six et demi pouces de face à la rue Bagatelle sur cent quinze pieds de profondeur, et le lot No 10 a quarante pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Livingston, sur cent soixante pieds de profondeur, le lot No 9 formant l'encoignure des rues Bagatelle et Livingston.

Les améliorations comprenant trois grandes écuries, chambres à fourrage, etc., contenant emplacement pour environ 46 têtes de bétail.

(6) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, désignés par les Nos 111 à 122 inclusivement et comprenant tout l'ilet No 32, maintenant ilet No 2849 borné par les rues Caton, Bagatelle, Solon et Union, le tout d'après un devis annexé à un acte d'achat de ladite propriété passé pardevant James Fahey, ancien notaire, daté le 23 septembre 1876.

(7) Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, comprenant l'ilet triangulaire No 18, maintenant 2660, borné par les rues Touro (anciennement Union), Foy et le Chemin de Gentilly: désignés par les Nos 1 et 2 et mesurant comme suit à savoir: Le lot No 1 mesurant trente quatre pieds de face à la rue Foy, cinquante deux pieds dix pouces de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 de cent onze pieds six pouces et deux lignes et une profondeur et façade à la rue Touro, [autrefois Union], de cent cinquante et un pieds onze pouces et trois lignes; et le lot No 2 mesurant quatre vingt treize pieds, neuf pouces et une ligne à la rue Foy, cent onze pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot No 1 et cent quarante cinq pieds, huit pouces et deux lignes de profondeur et façade au chemin de Gentilly le tout d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 21 novembre 1901, et annexé à l'inventaire dans la succession de Henry Herzog, pardevant William Renaudin, notaire, à la date du 23 octobre 1901.

[8] Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2357 borné par les rues Pélopidas, Bourbon (autrefois Bagatelle) Sénat (autrefois Solon) et Touro (autrefois Union), ledit ilet est subdivisé en vingt quatre lots désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, sur un devis de certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 30 novembre 1901, annexé à un inventaire dans la succession de Henry Herzog, pardevant Wm Renaudin notaire, à la date du 23 octobre 1901, d'après lequel dit devis ou arpentage lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: les lots 1 à 10, inclusivement, sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Touro, (autrefois Union) la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Touro et Senate et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Touro et Pelopidas; les lots 11 et 12 sont contigus et mesurant chacun trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Pelopidas, la même largeur dans le fond, sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 13 à 22 sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Bourbon et Pelopidas, et le lot No 22 formant l'encoignure des rues Bourbon et Sénat, et lots 23 et 24 sont contigus et mesurant chacun trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face la rue Sénat [autrefois Solon], la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

(9) Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, désigné comme un certain lot dans l'ilet No 3039, borné par les rues Bagatelle, [maintenant Bourbon] Pelopidas Union [maintenant Touro] et Livingston [maintenant Mandolin]. Ledit lot mesurant deux cent soixante six pieds de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de trois cent vingt pieds et formant l'encoignure des rues Bagatelle [maintenant Bourbon] et Pelopidas, et ladite propriété est aussi décrite sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 30 novembre 1901, annexé à l'inventaire dans la succession de Henry Herzog pris pardevant Wm Renaudin notaire daté le 23 octobre 1901 comme douze certains lots de terre situés dans le susdit district et ilet désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement et mesurant, d'après ledit arpentage, comme suit, à savoir: Les lots 1 à 10 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon), la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Pélopidas, et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Livingston [maintenant Mandolin], le lot No 11 mesurant vingt quatre pieds, onze pouces et quatre lignes de face à la rue Livingston (maintenant Mandolin), la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 12 mesurant trente quatre pieds onze pouces, et quatre lignes de face à la rue Pelopidas, la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

[10] Dix huit certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 3702 borné par le Chemin de Gentilly les rues Français, Caton, Touro [autrefois Union] et Foy désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement, sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 21 novembre 1901, annexé à l'inventaire dans la succession de Henry Herzog, pris pardevant Wm Renaudin, notaire, daté le 23 octobre 1901, et mesurant d'après ledit arpentage comme suit à savoir: Le lot No 1 mesurant quatorze pieds une ligne de face à la rue Foy, cent trente pieds sept pouces et sept lignes de face au Chemin de Gentilly, cent un pieds six pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et deux lignes formant l'encoignure de la rue Foy et du Chemin de Gentilly, le lot No 2 mesurant quarante trois pieds un pouce et trois lignes de face au Chemin de Gentilly trente trois pieds de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 de cent vingt sept pieds, deux pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 de quatre vingt dix neuf pieds, cinq pouces et deux lignes; le lot No 3 mesurant quarante trois pieds, un pouce et trois lignes sur le chemin de Gentilly, trente trois pieds de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 de cent cinquante quatre pieds onze pouces et quatre lignes et une profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 de cent vingt sept pieds deux pouces et trois lignes; les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente trois pieds de face à la rue Française la même largeur dans le fond sur cent cinquante quatre pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles le lot No 6 mesurant trente trois pieds deux pouces de face à la rue Française, la même largeur dans le fond, sur cent cinquante quatre pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles le lot No 7 mesurant trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Caton, la même largeur dans le fond, sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles les lots Nos 8 à 17 inclusivement, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Touro [autrefois Union] la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 8 formant l'encoignure des rues Caton et Touro [autrefois Union], et le lot No 17 formant l'encoignure des rues Touro [autrefois Union] et Foy et le lot No 18 mesurant trente quatre pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Foy, la même largeur dans le fond sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus ou le tout du prix comptant, la balance s'il y en a sur des termes de crédit de un et deux ans, les paiements différés devant être également divisés et représentés par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, tirés au propre ordre de lui ou elle, et par lui ou elle endossés et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente ou de l'adjudication payés et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété foncière ainsi vendue; que les paiements différés ainsi représentés par des billets soient fermement garantis par les clauses usuelles et contumières de sécurité l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente ou de l'adjudication et d'assumer au dessus et en plus le prix de la vente ou de l'adjudication le paiement de toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles dans l'année 1902 aussi bien que tous les frais des timbres du revenu intérieur.

Actes de vente pardevant Wm Renaudin Esq., notaire aux frais d'acquéreurs.

1er mars - 1 2 9 16 23 30 31—avril 1er

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le joli cottage simple avec vestibule

2557 RUE ANNONCIATION,

Près de la rue Première.

Alice McGinnis, femme de Nicholas Giurvich vs Jno. A. McGinnis et als—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 65 519.

En vertu de et conformément à un jugement donné le 24 février 1902 et signé le 28 février 1902 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 1er avril 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jos. A. Brennan, encanteur, bureau 630 rue Gravier, la propriété ci après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Laurel, Soraparu et Première et mesurant le tout plus ou moins trente quatre [34] pieds sept [7] pouces de face sur la rue Annonciation par cent vingt [120] pieds trois [3] pouces et cinq [5] lignes de profondeur entre lignes parallèles et est composé de tout le lot original désigné par le No 225 sur un plan déposé en l'étude d'Edward G. Gottschalk ancien notaire en cette ville sur le No 57 dans son livre de plans No un et mesurant trente (30) pieds sept (7) pouces de face à la rue Annonciation sur cent vingt (120) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et d'un morceau ou langue de terre mesurant quatre (4) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes plus ou moins de profondeur d'une plus grande portion de terre et lesquels dits deux lots ou portions de terre ci-dessus décrits formaient un morceau de propriété. Aussi une autre portion de terre dans le même district et ilet commençant à une distance de 125 pieds de la rue Annonciation et mesurant vingt six [26] pieds de largeur sur la ligne plus près de et parallèles avec ladite rue, vingt trois [23] pieds deux [2] pouces de largeur sur l'extrême ligne du fond par trente quatre [34] pieds huit [8] pouces et six (6) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Philippe et trente cinq [35] pieds un [1] pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue Première le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, 2557 rue Annonciation, contenant neuf chambres, vestibule, deux citernes, arrière cour, entrée de côté, retiré de la banquette et loué par mois au prix nominal de vingt piastres.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de la vente et devant payer les taxes de 1902 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

1er mars—1 2 9 16 23 30—avril 1

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle occasion pour les placeurs.

Etendue de terre de valeur,

Ilet de choix, etc., dans McDonoghville.

Succession de PIERRE NOUGUE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 63,654.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janvier 1902 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Pierre Nougué, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Une certaine étendue de terre avec amélioration dans le Cinquième District de cette ville dans le fond de McDonoghville, subdivisés en six lots de terre désignés par les numéros 4, 5, 6 7 8 et 9 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 janvier 1902 et mesurant comme suit:

Le lot No 4 mesurant cent quatre vingt douze pieds de face sur la rue Hermosa autrefois rue Hancock, sur une profondeur de 458 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté supérieur, 406 pieds sur la ligne le divisant du lot 5, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 5 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa autrefois rue Hancock 406 pieds sur la ligne du lot No 4, 353 pieds et 5 pouces sur la ligne du lot No 6, et 200 pieds 3 pouces 121 gnes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 6 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, sur 353 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 5; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 7, et 196 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une ligne rompue dans le fond.

Le lot No 7 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 6; 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 8, et 193 pieds dans le fond.

Le lot No 8 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 7; 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 9, et 193 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 9 mesurant 84 pieds sur la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 8, 392 pieds sur l'autre ligne de côté et 80 pieds 5 pouces sur la ligne du fond

2° Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci dessus décrite, désignée par la lettre A, sur ledit arpentage, mesurant 350 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 392 pieds sur la ligne supérieure de côté, le séparant du lot No 9 ci-dessus décrit, 428 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté inférieur; 351 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance s'il y en a, en un ou et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Actes de vente et les timbres de revenu des E. U. attachés aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Zengel et Loomis, notaires. Un dépôt de 10 0/0 est requis au moment de l'adjudication.

MM. Cunningham et Cunningham, avocats.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix.

Une proéminente localité.

Le grand et splendidement situé magasin en briques à quatre étages et résidence, à l'encoignure Nord Ouest des rues Nord Peters et Bienville.

Autrefois connu comme

L'HOTEL DE SOTO.

Directement en face du dépôt de frêt du chemin de fer Southern Pacific près de la Bourse aux Sucres et de la raffinerie, à proximité des débarcadères des steamboats et steamships, fabriques, etc.

Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1907 pour $125 par mois.

Succession de Henriette M. L. Pichot.

No 65,501—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—le JEUDI, 13 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 février 1902 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henriette M. L. Pichot, il sera vendu à l'enchère publique à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, Bienville, Decatur et Conti, mesurant (67) soixante-sept pieds de face à la rue Nord Peters, sur soixante dix neuf (79) pieds de profondeur et façade à la rue Bienville sur un plan fait par S. J. Turpin, voyer, le 26 avril 1861.

Les améliorations connues ayant les numéros municipaux 303, 305 et 307 rue Nord Peters et 401, 403, 405, 407, 409 et 411 rue Bienville, comprenant le grand et substantiel magasin et résidence en briques à quatre étages autrefois connu comme "l'Hôtel De Soto," et actuellement occupé comme café et restaurant de première classe et résidence par le bien connu et populaire maitre queux M. Victor Le Beau. Cette propriété est splendidement située dans le cœur du centre des affaires, près des dépôts de chemin de fer, débarcadères de vapeurs, admirablement adaptée pour toutes affaires commerciales, où fabrique, et destinée à devenir d'une excessive valeur dans le future et se recommande à l'attention des capitalistes comme un placement sûr et profitable avec un futur avantageux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 au-dessus et en sus du prix de l'adjudication. La vente devant être sujette à un bail expirant le 30 septembre 1907, à Victor Le Beau au taux de $125 par mois.

L'acte de vente devant contenir les stipulations usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc.

Acte de vente et les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire; un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Félix J. Dreyfous, avocat.

9 fév—9 16 23—mars 2 9 13

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B. Buisson; ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre ligne parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.

CHAS S. PITCHER, encanteur.

J. J. McLoughlin, avocat.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2804 & 2806 rue Dumaine, entre White et Dupré.

Succession de Clothilde Tessier, veuve de Jean P. Abadie.

No 66,637—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 1er avril 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 26 février 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre D, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, White et Dupré, sur un plan de S. G. De l'Isle voyer, daté le 1er décembre 1892, attaché à un acte passé pardevant Edgar Grima notaire en cette ville, le 20 février 1893, lequel lot commence à une distance de 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Dumaine et White et mesure 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Dumaine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres, citerne, hangar, etc. des deux côtés et désigné par les Nos 2804 et 2806 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété; les taxes de 1902 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au dessus du prix de l'adjudication; l'acte de vente devant contenir les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurances, etc; et devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

1 mars—1 2 9 16 23 30—av 1

Maxwell C. Smith.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MAXWELL C. SMITH, Encanteur—Bureau No 312 rue Carondelet—MERCREDI, le 19 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en cette ville, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu le 8 février et signé le 13 février 1902, dans l'affaire intitulée L. W. Hoot et als vs F. M. Willard, un absent, dossier No 64,483.

Je procéderai à vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété foncière à savoir:

1° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur

2° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

3° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Solidelle, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

4° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Solidelle Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

5° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Célestine, Génie, France et Mazant mesurant 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

6° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Liberale, Génie, France et Mazant, mesurant 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

7° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Libérale, Force, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur

8° 11 lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Force, Vertu, France et Mazant, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

9° 11 lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Vertu, Magistrat, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France, sur 80' de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1902, et payant pour les actes de vente, pardevant Felix J. Puig notaire. Un dépôt de 20 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication

16 fév—16 23—mars 2 9 16 19

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Lots pour Bâtir.

Sur les rues

Canal et Iberville (autrefois Douane.)

JOLI COTTAGE SIMPLE, 4226 DOUANE.

Succession de Robt. L. Patterson.

Jeudi, le 27 mars.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 27 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, Dossier No 60,749 dans l'affaire de la succession de Robert L. Patterson, il sera vendu à l'enchère publique:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Hennessey, Iberville (anciennement Douane) et Salomon, désigné par les Nos 2, 3 et 4, lesquels sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 3 mesurant 30 pieds de face sur la rue Canal sur une profondeur de 156 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles.

Le lot 2 mesurant 32 pieds de face sur la rue Iberville par une profondeur entre lignes parallèles de 156 pieds 8 pouces, les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois ou quatre chambres et connu comme le No 4226 rue Iberville.

Le lot No 4 est contigu au lot No 2 de son côté vers la rue Salomon et mesurant 30 pieds de face à la rue Iberville sur une profondeur entre lignes parallèles de 156 pieds 8 pouces. Les mesures sont toutes conformément à un arpentage fait par Geo. De Armas, député voyer de ville, daté le 13 février 1902.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance devant être payé en deux paiements égaux, payables respectivement dans un et deux ans de la date de vente, représenté par les billets des acquéreurs; la portion non payé du prix d'achat devant être garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus les taxes de l'année 1902, la portion non payée devant porter intérêt à 8 pour cent; les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant R. L. Tullis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche, Léon L. Labatt, avocats.

23 fev—23—mars 2 9 16 23 27

AVIS AUX CREANCIERS.

New Orleans Fruit Auction Co. Ltd. et als versus S. Lala & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,028—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Sam Segari, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Chas Rosen, avocat.

26 fév—26—mars 2 7

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables de Commerce et Résidences, et Lots de Terre.

3001 et 3003 Chippewa, coin de la rue Septième, occupé comme Grocerie, Buvette et Résidence

COTTAGE DOUBLE,

714 et 716 Neuvième, entre les rues Chippewa et Annonciation

TROIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 Harmony, coin de la rue St-Thomas.

et

DEUX LOTS DE TERRE

St-Thomas, coin de la rue Pleasant.

Succession de Jacob Walter Stringer.

No 65,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 25 mars 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1902, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey), ledit lot ou portion de terre est désigné par le No 1 sur un devis fait par A. Tolédano, ingénieur civil, et mesurant 31 pieds 4 1/4 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de 95 pieds, et formant l'encoignure des rues Chippewa et Septième, et ledit lot ou portion de terre est la plus grande partie du lot No 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 3me jour de mai 1841, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par les Nos 3001 et 3003 rue Chippewa et comprenant une bâtisse en bois occupée comme une épicerie, buvette et résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Annonciation, [autrefois Jersey], Chippewa et Harmony, désigné par le No 1 sur un devis ou certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, sous la date du 2 juin 1892 et annexé à un acte de vente passé pardevant J. J. Ward notaire, le 17me jour de juillet A. D. 1892, d'après lequel dit devis ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 43 pieds de face à la rue Neuvième, 43 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 8 pouces 6 lignes plus ou moins sur la ligne de côté le séparant du lot No 2 sur ledit devis et 92 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Chippewa. La bâtisse est désignée par les Nos 714 et 716 rue Neuvième et comprenant un cottage double en bois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 54 borné par les rues Harmony, Chippewa, Fulton et Neuvième, sur un plan de H. Moelhausen, daté le 14 mars 1844 annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, le 20 mars 1844. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Harmony et Fulton et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Fulton sur 110 pieds 9 1/3 pouces de profondeur et façade à la rue Harmony, et 110 pieds 4 2/3 pouces sur le côté du lot No 2, et 25 pieds de largeur dans le fond et le lot No 2 a 30 pieds de face à la rue Fulton, 110 pieds 4 2/3 pouces de profondeur sur le côté du lot No 1, et 110 pieds sur l'autre côté, sur 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent trois cottages doubles désignés par les Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 rue Harmony.

4° Deux lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, (autrefois Fulton), Pleasant, Toledano et Chippewa désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan déposé en l'étude de S. Guinault, autrefois un encanteur en cette ville, un devis réduit duquel est annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan lesdits lots mesurent en M. A. comme suit, à savoir: le lot No 1, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Pleasant, 78 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Toledano et 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 2 formant le coin des rues St-Thomas et Pleasant mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, 88 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Pleasant, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 30 pieds 4 pouces, 4 lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer en addition au montant de leurs enchères les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902, et les timbres de guerre du revenu intérieur des Etats Unis; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. D. Taylor, notaire.

22 fév—22 23—mars 2 9 16 23 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN PLACEMENT DE MERITE.

UN COTTAGE DOUBLE PAYANT.

1035 et 1037 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession de Veuve Louis Rogeon.

No 66,019 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 18 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C., dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois couvert en ardoises, avec les dépendances, désigné par les Nos 1035 et 1037 rue Kerlerec, contenant 13 chambres, 2 cabinets, 2 citernes hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Histoire ou Kerlerec, Amour ou Remparts, Craps ou Bourgogne et St Antoine, mesurant 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face M. F., ou 32 pieds 2 pouces, M. A., à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 120 pieds, M. F., ou 127 pieds 6 pouces M. A.

Un placement productif dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat et de ville de 1902 au-dessus et en plus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Bouchereau, avocat.

15 fév—15 16 23—mars 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de F. A. Saville.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 50,035—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Edith P. Saville, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier

21 fév—21 25—mars 2

Succession de Félicité Loubie, veuve de Pierre Gueno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66 994—Division B.—Attendu que André Dorlesourt, Jr, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Félicité Loubie, veuve de Pierre Gueno, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Gabriel Fernandez, Jr, avocat.

21 fév—21 25—mars 2

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS COTTAGES

du Deuxième District,

—ET—

Splendides emplacements pour bâtir.

Faisant face et près du vieux Parc de Ville. Le tout aux plus hauts enchérisseurs.

Pour effectuer un partage.

B. A. Anthony et als vs Rosa Merola et als

Cour Civile de District, Paroisse d'Orleans, Division D—No 66,619.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 février 1902, ledit jugement signé en cour ouverte le 26 février 1902, Joseph L. Onorato Encanteur, est autorisé et ordonné de vendre à l'enchère publique, aux derniers et plus hauts enchérisseurs en procédures de partages, la propriété en ceci après décrite. La vente sera faite à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er avril 1902, à midi, et embrassera la liste ci-après de propriété foncière—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 303 borné par les rues Iberville (autrefois Douane) Canal, Tonti et Miro lequel lot formant l'encoignure des rues Iberville et Miro et mesurant trente six pieds, huit pouces de face à la rue Iberville sur quatre vingt quatre pieds six pouces de profondeur et façade sur la rue Miro. Le dit lot est désigné par la lettre A sur un devis de D. E. Seghers, voyer, ledit devis daté le 30 juillet 1901. Les bâtisses et améliorations sont connues par les numéros 2300 et 2302 rue Iberville.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet contigu à la propriété ci dessus décrite, commençant à une distance de 36' 8" de l'encoignure des rues Iberville et Miro et mesurant trente six pieds, quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Iberville sur quatre vingt quatre pieds six pouces de profondeur. ledit lot est désigné par la lettre B, sur un devis de D. E. Seghers, voyer, ledit devis daté le 30 juillet 1901, les bâtisses et améliorations sont connues par les numéros 2304, 2306 rue Iberville.

3° Huit lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 567, bornés par les rues Hennessy (autrefois Napoléon), Solomon Dumaine et Ste Anne, lesquels lots sont désignés par les Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet No 2 sur un plan de J. N. Depouilly, déposé en l'étude de Jos Cuvillier, ancien notaire, la copie duquel est annexé à un acte de Théo. Cotonio, notaire, daté le 17 mars 1894, lesdits lots mesurant comme suit: Le lot No 7 mesurant 61' 8" de face à la rue Hennessy sur 150 pieds de profondeur, les lots Nos 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun 50' de face à la rue Dumaine sur 122 pieds de profondeur le lot No 8 formant l'encoignure des rues Hennessy et Dumaine et le lot No 13 formant l'encoignure des rues Dumaine et Solomon. Le lot No 14 mesurant 61' 8" de face à la rue Solomon sur 150 pieds de profondeur.

4° Quatre lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 571, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, N. Hennessy, (autrefois Napoléon) et Alexander, lesquels lots sont désignés par les Nos 10, 11, 12 et 13, sur un devis de Geo H Grandjean, daté le 28 février 1898, mesurant comme suit: les lots Nos 10, 11 et 12 mesurent chacun 52' 4" 6"' de face à la rue Ste Anne sur 133' 8" de profondeur et le lot 13 formant l'encoignure des rues Ste Anne et N. Hennessy et mesurant 52' 4" 7"' de face à la rue Ste Anne sur 133' 8" de profondeur et façade à la rue N. Hennessy.

5° Sept lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 570, borné par le Chemin de la Métairie les rues Dumaine, Alexander, et N. Hennessy (autrefois Napoléon); lesdits lots sont désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sur un plan d'Allou d'Hémécourt, annexé à un acte de Jos. Cuvillier, ancien notaire, daté le 17 janvier 1844 et mesurant comme suit: Le lot No 6 mesurant 33' 4" 4"' de face au Chemin de la Métairie, 28' 4" 1"' de face à la rue Dumaine, 140' 10" 5"' de profondeur sur le côté vers la rue Alexander et 158' 4" 4"' de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 7 mesurant 33' 4" 5"' de face au chemin de la Métairie, 28' 4" 2"' de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 11, 94' 4" 4"' de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander, le séparant du lot No 6, et 111' 10" 2"' de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 8. Le lot No 8 mesurant 33' 4" 5"' de face au chemin de la Métairie, 28' 4" 1"' de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot 11, 111' 10" 2"' de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander, le séparant du lot No 7 et 129' 4" de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 9. Le lot No 9 mesurant 33' 4" 5"' de face au Chemin de la Métairie, 28' 4" 1"' de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 11, 129' 4" de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander, le séparant du lot No 8 et 146' 9" 4"' sur l'autre ligne de côté. Le lot No 10 formant l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue N. Hennessy et mesurant 33' 4" 5"' de face au Chemin de la Métairie, 28' 4" 1"' de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 11, 146' 9" 1"' de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander, le séparant du lot No 9 et 161' 3" 4"' de profondeur et façade sur la rue N. Hennessy. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 35' de face à la rue N. Hennessy sur 113' 4" 5"' de profondeur; le lot No 12 formant l'encoignure des rues N. Hennessy et Dumaine.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux en billets à la convenance des vendeurs, portant six pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, les acquéreurs devant faire assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au dessus le prix de l'adjudication les taxes de 1902, assumer le coût des timbres du Revenu Intérieur et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente doivent être passés pardevant François D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les plans à la Bourse

J. L. ONORATO,

Propriétés Foncières,

308 rue Baronne.

Chas F. Claiborne, avocat.

F. D. Charbonnet notaire.

1 mars—1 2 9 16 23 30—avril 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

The General Asphalt Company vs L. J. Duffy.

PREMIERE COURT DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 7,876—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 10me jour de mars 1902 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre avec tout et en particulier les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et avantages y attenant et appartenant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, ledit lot est désigné par la lettre D de l'ilet No 28, sur un croquis annexé à un acte exécuté pardevant E. G. Gottschalk, anciennement un notaire public en cette ville, daté le 26 octobre 1865, d'après lequel croquis le lot mesurant en mesure américaine, 20 pieds 7 pouces de face à la rue de Chartres sur 150 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne près de la rue St Louis sur 128 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la première ligne de profondeur vers la rue Conti, de là se rétrécissant 4 pieds 7 pouces et de là allant à une profondeur plus loin de 22 pieds 2 pouces à la ligne à l'arrière ayant 16 pieds de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 106 rue de Chartres, acquis par Lawrence John Duffy de la Union Homestead Association, le 28 septembre 1888, pardevant M. O. Seniat, notaire public. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans. W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.

6 fév—6 13 20 27—mars 2 5 10

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Troisième District.

DEUX COTTAGES SIMPLES,

No 1819 LAHARPE,

Entre les Rues Prieur et Roman.

No 2023 KERLEREC,

Entre les Rues Galvez et Johnson.

Dans l'affaire de la succession de Martin F. (alias Oscar) Durald, Pamyre Durald, femme de J. B. Prados & als ve Marie Durald, femme d'Auguste LeBlanc et als.

No 65,625 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, 20 mars 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de trois ordres distincts, signés respectivement le 9 janvier 1902, les 10 et 13 février 1902, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour ci-dessus nommée, Division B, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Laharpe, Lapeyrouse et Roman, désigné par le numéro cinq sur un plan fait par E. Surgi, voyer, daté le 30 juin 1847; ledit lot de terre mesurant trente trois pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent quatre pieds et sept pouces entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix-neuf sur un plan particulier dressé par Louis Bringer, le 28 avril 1833 et déposé pour références dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot de terre qui est compris dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Johnson et Galvez, mesurant, en mesure française, trente et un pieds sur la rue Kerlerec, cent quinze pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro dix huit, cent sept pieds onze pouces sur la ligne le séparant du lot numéro vingt, et trente et un pieds dix pouces et cinq lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur pleine valeur, jusqu'au paiement final et entier desdits billets et devant transférer la police d'assurances aux vendeurs ou à quelqu'autre futur porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer les honoraires d'avocats au taux de 5 pour cent en cas de procès judiciaire pour le recouvrement du montant desdits billets ou de quelque partie de cela; l'acquéreur devant rembourser les primes d'assurances pour les termes non expirés; d'assumer au-dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1902, et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent de son enchère. Acte de vente pardevant Louis A. Martinet notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 fév—16 23—mars 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eli Johnson.

No 66,713 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune JEUDI, le 20 mars 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé Nouvelle-Orléans le 10 février 1902, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 14, dans l'ilet No 27, borné par les rues Chestnut (maintenant Audubon), Broadway, Elizabeth et Ferdinand, mesurant trente pieds de face à la rue Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations contenant un cottage simple de trois chambres, etc., sur rue en gravois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt de la date de la vente assumer toutes les taxes de 1902 et les timbres du R. I., faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 fév—16 23—mars 2 9 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE,

BIEN SITUE,

No 1461 rue Nord Prieur,

TROISIEME DISTRICT,

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE H. MARIE L. PICHOT.

No 65,501—Cour Civile de District, Div. C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune, près de la rue Carondelet.—JEUDI le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 31 janvier 1902, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et dépendances là dessus, dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "C" dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté le 19 avril 1879, annexé à un acte passé le 17 mai 1879, pardevant O. Morel, ancien notaire en cette ville lequel lot mesurant d'après ledit plan (31) trente et un pieds sept (7) pouces de face sur la rue Prieur, par cent (100) pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises, portant le No municipal 1461 rue Prieur, contenant six chambres, vestibule, galerie, deux petits offices, citerne, hangar, etc. A proximité des écoles, églises, marchés et lignes de chars urbains, rapportant $17 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur ladite propriété, l'intérêt stipulé à 7 pour cent de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente devant contenir contenir aussi les stipulations usuelles de 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès; transfert d'assurances, etc. L'acte pardevant Edgar Grima, aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, avocat.

Edward P. Ivy, avocat pour les héritiers absents.

2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

Succession de C. H. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 67,059—Division A—Attendu que August Elmer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative, dans la succession de feu C. H. Miller, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Bass, Walshe et Bock, avocats.

26 fév—26—mars 2 7

Succession de Mme Mary E. Struth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orleans — No 67,038—Division E — Attendu que Christian Conrad Struth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary E Struth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. Rosser, Jr., avocat.

28 fév—2 1 26—mars 2